

Thème : Le licenciement pour motif personnel (motivation, procédure, preuve et contentieux)

Date : Vendredi 3 octobre 2025 de 9h00 à 16h30

Lieu : Tours

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau : 2**

Objectifs :

- Identifier les principales règles régissant le licenciement pour motif personnel
- Assimiler les nouveautés
- Assurer efficacement le conseil et le contentieux du domaine

Méthodes mobilisées :

➤ Programme :

I/ Le prononcé du licenciement pour motif personnel

II/ Le contentieux du licenciement pour motif personnel

➤ Moyens pédagogiques :

Support PowerPoint, échanges avec la salle

➤ **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Alexandre David, Magistrat, Président de la chambre social de la Cour d'appel d'Orléans

Damien Chenu, Maître de conférences à l'Université d'Orléans, Avocat au Barreau de Tours

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
- Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 170€ la journée de formation (hors abonnement) et 85€ pour les avocats « jeune Barreau »

Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2024 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.